

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation de l'école primaire Lavoisier

- **MODIFICATION** de l'autorisation de programme et des crédits de paiement
- **SOLLICITATION** d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL)
- **autorisation de signature des marchés.**

Attentive à une gestion rationnelle et efficace de son patrimoine scolaire, dans un contexte financier très contraint, la ville de Châtellerault souhaite prioriser aujourd'hui la réhabilitation de l'école Lavoisier, équipement public majeur du quartier d'Ozon et dernier ensemble bâti à rénover à la suite de l'Opération de Renouvellement Urbain, soutenue par l'Etat.

En 2010, l'école Lavoisier avait pu bénéficier d'une redéfinition de l'enceinte scolaire et d'un aménagement des cours de récréation ; l'entrée de l'école elle-même retournée du côté du lycée Branly lui faisant face. Plusieurs délaissés d'espaces publics furent ainsi réinvestis entre les deux établissements pour créer une vaste esplanade piétonne, un dépôt minute, ainsi qu'un espace de city stade permettant aux enfants, familles et lycéens de circuler à proximité en toute sécurité et convivialité.

Aujourd'hui, il est nécessaire de requalifier le bâti de l'école qui présente une détérioration sensible des façades et des menuiseries, alors que l'ensemble des immeubles et équipements aux alentours ont fait l'objet de réhabilitations récentes. De surcroît, des travaux importants sont nécessaires pour répondre à l'évolution des exigences réglementaires d'un ERP accueillant des enfants et aux contraintes d'efficacité énergétique.

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de lancer l'opération de réhabilitation de l'école primaire Lavoisier, en créant une autorisation de programme, votant les crédits de paiement sur 3 exercices budgétaires.

Pour mémoire, cette opération globale vise à :

- *renforcer la performance énergétique du bâti : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries*
- *réaliser la mise en accessibilité de l'école, et procéder aux réhabilitations nécessaires*

(sanitaires, aménagements de fonctionnement, évolution de la réglementation incendie)

en 3 phases :

- école élémentaire : de juin 2017 à février 2018
- école maternelle : de février à août 2018
- restaurant scolaire : été 2019

Le montant total de cette opération au stade de l'esquisse s'élevait à 1 353 000 € TTC, incluant la location des modulaires pendant la durée des travaux (environ 120 000 €).

Tenant compte des objectifs de performance énergétique requis par l'appel à projets FEDER et de réajustements des postes de travaux en matière de d'accessibilité, l'estimation au stade de l'Avant Projet Définitif fait apparaître un coût total de 1 685 500 €.

Par ailleurs, cette opération pouvant être éligible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, il convient de solliciter son financement et de modifier en conséquence l'autorisation de programme et d'augmenter les crédits de paiement.

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'arrêté n° P/2016/200702/BAFE notifiant à la commune le montant de la subvention,

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal sur la base de la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération du conseil municipal n°11 du 15 décembre 2016 lançant l'opération de réhabilitation de l'école Lavoisier, créant l'AP/CP, et autorisant le Maire ou son représentant à solliciter des financements et signer les marchés,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de l'AP/CP créée et de solliciter un financement complémentaire auprès de l'État au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier l'autorisation de programme et augmenter les crédits de paiement (montant TTC) suivant le plan de financement et le calendrier prévus ci-après :

imputations	total	2016	2017	2018	2019
-------------	-------	------	------	------	------

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 6 avril 2017****n°6****page 3/3**

Dépenses	Travaux éducation	862 000 € +182 500 €		269 000 € +100 000 €	456 000 €	137 000 € +82 500 €
	accessibilité développement durable	180 000 € 225 000 € +150 000 €		89 250 € 75 000 € + 50 000 €	90 750 € 75 000 € +50 000 €	75 000 € +50 000 €
	Etudes, honoraires et divers	86 000 €	86 000 €			
	Total TTC	1 685 500 €	86 000 €	583 250 €	671 750 €	344 500 €
Recettes	Subvention FEDER	150 000 €		40 000 €	40 000 €	70 000 €
	Subvention département	250 000 €		50 000 €	100 000 €	100 000 €
	Subvention Etat FSIL	373 385 €		250 000 €	123 385 €	
	Autofinancement (dont FCTVA = 16,404 %)	912 115 €	86 000 €	243 250 €	408 365 €	174 500 €
	Total TTC	1 685 500 €	86 000 €	583 250 €	671 750 €	344 500 €

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération n°115, à la sous fonction 213.13, au service gestionnaire 5200 et aux articles budgétaires concernés.

- d'approuver le plan de financement
- et de solliciter un financement complémentaire auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local à hauteur de 373 385 €, portant sur une assiette de dépenses de 1 225 332 € HT (opération hors restaurant scolaire).

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **12 AVR. 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER